



OREKA IMMOBILIER

## BAREME D'HONORAIRES

### **TRANSACTIONS :**

Nos honoraires sont à la charge du vendeur sauf convention contraire au mandat de vente

Appartement, Maison, Immeuble, Parking, Terrain à l'exclusion des contrats de commercialisation en VEFA:

Nos tarifs sont rédigés en TTC, taux de TVA en vigueur applicable au lieu de situation du bien mis en vente

De 0 à 60000 euros :	Forfait de 6000€ TTC
De 60001 à 150000 euros :	9%
De 150001 à 200000 euros :	7%
De 200001 à 500000 euros :	6%
De 500001 à 800000 euros :	5,5%
A partir de 800001 euros :	5%

En cas d'inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur la mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant.

### **LOCATIONS :**

Honoraires liés à l'organisation des visites et la constitution des dossiers, partagés entre le bailleur et le locataire (Loi ALUR) :

\* Conformément au décret 2014-890 du 01/08/2014 (article 2), prix exprimé en € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable

	<b>Zone très tendue</b>	<b>Zone tendue</b>	<b>Zone non tendue</b>
<b>Montant TTC Bailleur</b>	12€ / m2	10€ / m2	8€ / m2
<b>Montant locataire</b>	12€ / m2	10€ / m2	8€ / m2